

## Les galères

Au deuxième étage du Musée Calvin, vous pouvez voir la reproduction en maquette d'une galère. Elle évoque le fait que, après la Révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, par Louis XIV, des protestants furent condamnés aux galères pour ne pas avoir voulu renier leur religion (cinq pour cent des galériens). L'envoi aux galères est l'emblème de la puissance de la monarchie. Elle atteignit son apogée entre 1685 et 1748, sous le règne de Louis XIV.

La marine royale dite du Levant était formée de galères et basée à Marseille. Avant le quinzième siècle c'était d'ailleurs la seule marine de guerre.

Une galère était un vaisseau long et effilé, au ras de l'eau. Il avait deux voiles latines triangulaires qui servaient lors des vents favorables ou pour permettre un peu de repos pour les rameurs. En principe ce bateau ne s'éloignait pas des côtes. Ces navires étaient dangereux par mauvais temps ; un coup de mer les emplissait d'eau et les rendaient incapables de naviguer.

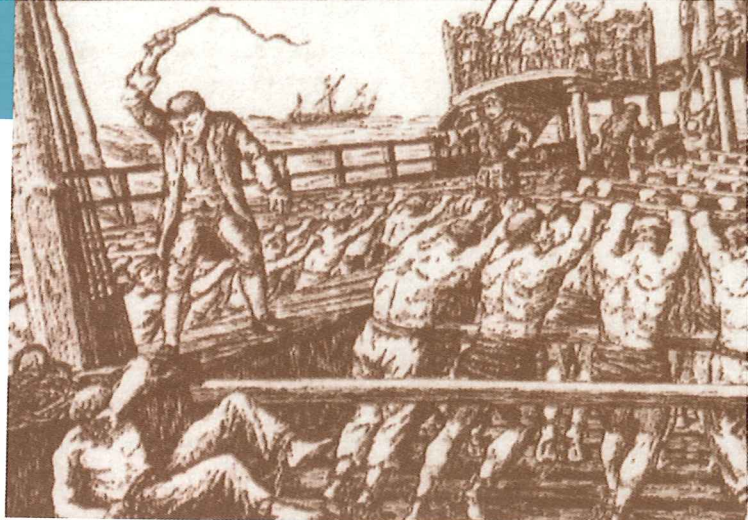
C'est un bateau long d'environ quarante cinq mètres et large de six mètres et creux de deux mètres cinquante environ. Il était donc très plat. De l'avant à l'arrière, on trouve un éperon de bois en ornement, avec une proue peinte et dorée ; un château ou rambarde où se massent les soldats et matelots et où se trouvent cinq

canons; le plus gros placé au milieu s'appelle «le coursier». Devant nous s'étend un corridor ou coursive. Les galères ordinaires avaient vingt six avirons sur chaque bord.

La «Galère Réale» mesure cinquante sept mètres de long et a sept rameurs par rang sur soixante quatre bancs. Les hommes sont habillés de rouge, sauf en mer où ils travaillent torse nu. Les rames ont douze mètres de long et pèsent cent soixante kilos. Elle était armée de dix sept canons.

Face à la coursive s'élève le «carrosse», un berceau avec des arceaux de bois, richement meublé et couvert de soie. C'est le lieu de réunion des officiers.

Un capitaine de galères, Barros de la Penne écrivait en 1713 : «De proue à poupe on n'aperçoit que des têtes». En effet, il n'y a pas de pont. On pouvait d'ailleurs établir une tente lors des intempéries ou la nuit.



A vingt et un mouvements par minute, la galère atteint cinq nœuds (environ dix kilomètres par heure) sur une mer calme. Lors d'une attaque, la chiourme peut monter le rythme à vingt six fois par minute pendant un quart d'heure.

Les rameurs doivent boire abondamment (un litre d'eau par heure). Il faut donc embarquer vingt cinq mille litres d'eau tous les cinq ou six jours.

Les officiers étaient un corps très aristocratique et ils déléguaient leur pouvoir à un «comite» ou maître d'équipage. Un sous-comite était chargé de donner le rythme de la «chiourme» et de stimuler avec un fouet ou des lattes de bois les rameurs dont l'énergie faiblissait.

De 1685 à 1715, il y eut trente cinq mille individus condamnés aux galères.

Une «chiourme» est composée de deux cent cinquante à trois cent vingt galériens. Si la vie à terre est relativement supportable, quoique une vie dans un bagne... En mer, c'est un supplice épuisant pour des sujets mal nourris, exposés aux intempéries et au mal de mer, couverts de vermine et vivants dans un milieu aux odeurs nauséabondes...

On comptera jusqu'à douze mille rameurs dont 4/5 sont des forçats. Il y eut même des hommes levés par engagements forcés (comme la presse des matelots) pour

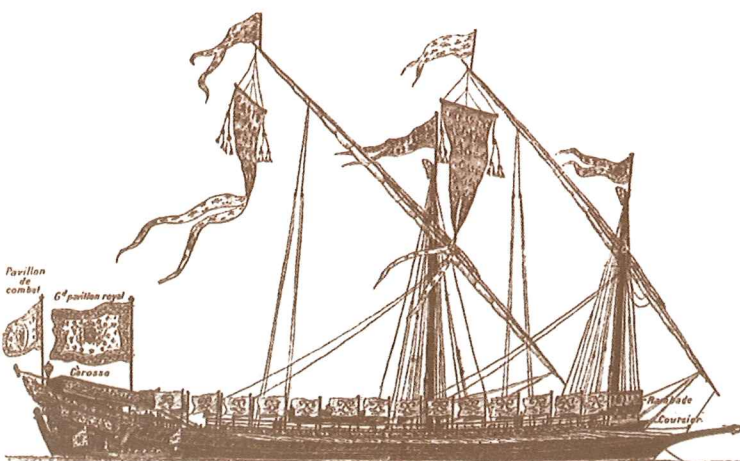
compléter les effectifs. Les magistrats multiplièrent les condamnations aux galères. Il y eut des vagabonds, des mendiants, des bohémiens, des petits droit commun ou révoltés. Les faux-sauniers et contrebandiers pour quinze pour cent. On utilisa, sous Colbert, vingt pour cent d'esclaves turcs. Tous les six mois la «chaîne» livrait de Paris à Marseille, à pied, son contingent. Il y en eut jusqu'à vingt deux mille à Marseille vers 1713. On a écrit que ce fut «le plus grand pourrissoi d'hommes». La peine de galère dura trois ans pour 39%, moins de dix ans pour 20% et jusqu'à trente ans pour 17%. Les besoins étaient tels que l'on ne respectait pas toujours les dates de libération...

On ne comptait plus que onze galères quand elles furent supprimées en 1748 (elles ne pouvaient rivaliser avec la marine à voile, armée de beaucoup de canons et plus manœuvrable). Elles furent abolies en 1791.

L'Assemblée constituante remplaça les galères par les travaux forcés avec marque de flétrissure.

La «Patience» fit une croisière sur nos côtes en 1794. La dernière galère «La Ferme» fut désarmée en 1814.

Docteur Jean LEFRANC  
Président de la Société  
historique de Noyon



1/ Louis XIV régna de 1643 à 1715.

2/ Un nœud correspond à 15 mètres en trente secondes soit un mille à l'heure soit 1852 mètres à l'heure. Cinq nœuds font 9 km 260 à l'heure.